



DOSSIER D'INSCRIPTION 2025/2026

Cadre réservé à l'internat

Nom de l'interne :

Date d'inscription : / /

Numéro de chambre attribué : D1/D2/D3

Educatrice responsable : Dossier

complet rentré le / /

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Au nom de l'internat de l'Abbaye de Flône, j'ai le plaisir de vous remettre le dossier d'inscription pour l'année 2025/2026 qui confirme votre réservation et surtout, marque le début de notre collaboration.

Nous sommes particulièrement sensibles à la confiance que vous nous témoignez en choisissant notre établissement.

Je vous invite à remplir ce dossier avec beaucoup d'attention car seul le paiement de la pension du mois de septembre, de la caution de la clef de chambre, de la caution de la clef de casier ainsi que le dossier complet rentré auprès des éducatrices valideront votre inscription. En cas de non-paiement dans les délais, l'internat se réserve le droit de ne plus accepter l'élève.

A cet égard, retenez que c'est uniquement le responsable financier qui est habilité à signer « l'engagement à payer ».

Ne négligez pas la lecture du règlement d'ordre intérieur (R.O.I) qui indique la façon dont la vie de l'internat est envisagée.

La direction

Internat de l'Instruction Chrétienne Chaussée Romaine, 2 4540 AMAY-FLONE	085/310 400 0492/578 998 internat@flone.be	Compte ING : 340-0917472-84 BIC : BBRUBEBB IBAN : BE03 3400 9174 7284
--	--	---

Internat de l'Instruction Chrétienne

DOSSIER D'INSCRIPTION

Chaussée Romaine, 2 - 4540 Amay-Flône Courriel : internat@flone.be +32(0)85 310 400

GSM Direction : +32(0)492 578 998

Fiche d'inscription

(A compléter soigneusement en majuscules)

DATE D'INSCRIPTION	
DATE D'ENTREE	
FAMILLE NOMBREUSE	
NATIONALITE	

L'étudiante interne

NOM	
PRENOM	
CLASSE	
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	
N° REGISTRE NATIONAL	
ADRESSE	
E-MAIL	
GSM	
ALLERGIE	
DYSLEXIE	
DIVERS	Régime alimentaire spécifique ?
MUTUELLE	
DROIT A L'IMAGE	J'accepte / je n'accepte pas que ma fille figure sur le site de l'internat
SORTIES DU MERCREDI	Je marque / je ne marque pas mon accord aux sorties du mercredi

Les parents

	PERE	MERE
NOM		
PRENOM		
ADRESSE		
ETAT CIVIL		
TELEPHONE		
GSM		
E-MAIL		
PROFESSION		
Numéro de registre national du débiteur des frais de garde d'enfant.		

PERSONNE RESPONSABLE	
PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE	Numéro d'appel :

La pension

		Réduction famille nombreuse*
Primaire et Secondaire	3 770 € soit 10 X 377 €	3 580 € soit 10 X 358 €
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Les mensualités sont payées pour le 4 de chaque mois, de septembre à juin avec un ordre permanent à la banque. Une facture mensuelle est envoyée. En cas de non-paiement, l'internat se réserve le droit de ne plus accepter l'élève. • Seule une absence justifiée pour maladie peut faire l'objet d'une réduction correspondant au prix des repas et ce, à partir du 10^{ème} jour ouvrable d'absence. • Une réduction de 5% est accordée aux sœurs d'une interne lorsqu'elles sont inscrites la même année. • En cas d'arrivée en cours d'année, l'économat enverra la facture avec le décompte exact. • En cas de parents séparés, nous souhaitons/nous ne souhaitons pas recevoir deux factures mensuelles. • Le montant de la pension n'est pas modifiable en cours d'année. 	
Ordre permanent	Compte ING 340-0917472-84 BIC: BBRUBEBB IBAN: BE03 3400 9174 7284 Communication : Minerval + Nom & prénom de l'interne.	

(*) Attestation récente « Famille nombreuse » à nous fournir.

Les clefs de chambre et de casier

- Toutes les internes reçoivent une **clef de casier** pour laquelle une **caution de 15 €** est demandée en début d'année.
- Les internes qui logent dans le dortoir 2 reçoivent une **clef de chambre** pour laquelle une caution de **50 €** est demandée en début d'année.
- La ou les cautions seront payées sur le compte BE03 3400 9174 7284 **au plus tard le 22 août**, avec la communication : CLEF(S) + Nom + Prénom de l'interne.
- En cas de perte d'une clef de casier, la somme de 15 € est gardée.
- En cas de perte d'une clef de chambre, la somme de 50 € est gardée.

Les sorties du mercredi

- Les sorties libres, sans permission préalable, sont autorisées :
 - ✓ **Une fois** par mois de 13h30 à 17h00 pour les élèves de 4^{ème} année.
 - ✓ **Deux fois** par mois de 13h30 à 19h00 pour les élèves de 5^{ème} année.
 - ✓ **Chaque mercredi** de 13h30 à 19h00 pour les élèves de 6^{ème} année.
- La possibilité est offerte aux élèves internes de sortir librement, avec accord des parents, le mercredi après-midi.
Cet accord écrit (mail ou carnet de bord) doit nous parvenir **au plus tard le mardi à 20 heures** en indiquant l'heure de départ ainsi que le jour et l'heure du retour.
Il est bien entendu que, conformément au ROI, ces sorties libres du mercredi se font sous l'entière responsabilité parentale.

Les activités et excursions

- Des activités libres sont organisées chaque mercredi après-midi. Elles sont multiples et variées et parfois payantes. En fonction d'une liste suggérée, chaque élève interne s'inscrit à une activité le lundi avant 20h00.
L'économat se charge de réaliser la comptabilité et envoie un décompte complet (en décembre, en mars et début juillet).
- Lors d'excursions prévues en semaine, le déjeuner, les collations ainsi que le dîner seront prévus par l'internat. Lors d'une excursion organisée un lundi, l'élève apportera son pique-nique de la maison.
- Vous trouverez, en annexe, une liste non exhaustive des activités payantes qu'il peut y avoir au cours d'une année scolaire.

Le carnet de bord

En début d'année, un carnet de bord est distribué à toutes les internes. Cet outil est le moyen privilégié de communication avec l'équipe éducative. Il est impératif d'en prendre connaissance et de **le signer chaque semaine**.

En cas de perte, la somme de 15 euros vous sera réclamée.

Rentrée le dimanche soir

La rentrée le dimanche soir est autorisée uniquement pendant les sessions d'examens de décembre et de juin. **La porterie sera ouverte de 19h30 à 20h30 uniquement**. Les internes doivent souper avant la rentrée à l'internat.

Absences de l'internat

Les absences de dernière minute doivent être signalées à l'internat, **par écrit (sms ou mail)** avant 16 heures, et ce, dès le premier jour d'absence.

Les absences pouvant être anticipées (rendez-vous médicaux, sorties prévues de longue date, ...) doivent nous parvenir par écrit (mail, attestation écrite) au **minimum une semaine avant l'absence**.

Toute absence doit être justifiée impérativement par écrit.

Les rentrées à l'internat doivent se faire au plus tard à 20h30. Passé cette heure, il nous sera impossible d'accueillir l'interne.

Inscription de l'année

Sauf lors d'une inscription conclue pour une période déterminée (exemple : 3 mois d'essai), toute inscription est souscrite pour **l'année complète**.

En cas de renvoi définitif d'une interne, le minerval de l'année complète sera réclamé sauf si un accord préliminaire est trouvé entre l'internat et le parent responsable.

En cas d'arrivée en cours d'année, l'économat enverra une facture avec le décompte exact tenant compte des jours de présence à l'internat.

***Je soussigné(e) déclare ce jour, le / /,
valider l'inscription de ma fille à l'internat de Flône pour l'année académique
.....***

- J'ai pris connaissance du ROI et je m'engage à le respecter (voir annexe)***
- J'ai pris connaissance du fait que l'inscription ne sera validée que moyennant respect des conditions suivantes :***
- ✓ ***Dossier d'inscription dûment complété et signé.***
 - ✓ ***L'engagement à payer le minerval total de euros, réparti en 10 mensualités de euros.***
 - ✓ ***L'engagement à payer une caution de euros (clef casier et /ou clef chambre).***
 - ✓ ***Photocopie recto-verso de la carte d'identité valide de l'étudiant et du responsable.***
 - ✓ ***Attestation récente « famille nombreuse » en cas de tarif « famille nombreuse ».***

Signature du/des responsable(s) précédée
de la mention : « Lu et approuvé » :

Signature de l'étudiante :

Annexe 1 :

Liste non exhaustive d'activités payantes qui peuvent être organisées durant une année scolaire :

Activité	Obligatoire/facultative	Prix (peuvent être modifiés d'une année à l'autre)
Bowling	F	7 euros
Foire à Liège	O	6 euros
Médiacité	O	6 euros
Escalade	F	10 euros
Self-défense	F	9 euros
Visites culturelles	F	Entre 4 et 8 euros
Exposition « Prisme de l'amour »	F	2.5 euros

Annexe 2 :

Chaque interne possède sa propre chambre, avec clef pour le dortoir 2.
Nous vous demandons de fournir :

- ✓ Un protège-matelas (obligatoire)
- ✓ Une housse de matelas
- ✓ Un oreiller + taie
- ✓ Une couette + housse de couette
- ✓ Des pantoufles silencieuses
- ✓ Un peignoir
- ✓ Du linge en quantité suffisante
- ✓ Le nécessaire de toilette (gants, drap de bain, savon, shampoing, brosse à dents, dentifrice, brosse à cheveux, ...)
- ✓ Une petite poubelle
- ✓ Un dictionnaire, un Bescherelle, les dictionnaires de langues nécessaires, ...
- ✓ Une lampe de chevet avec ampoule LED
- ✓ Une multiprise avec interrupteur
- ✓ Une gourde
- ✓ Une boîte à tartines

Il est recommandé de marquer les vêtements.
L'internat décline toute responsabilité en cas de vol.

Concernant l'usage des GSM...

- ✓ DE 8 H 30 à 16 H : VOIR LE REGLEMENT DE L'ECOLE
- ✓ DURANT LES HEURES D'INTERNAT ET DE MANIÈRE GENERALE L'UTILISATION DU GSM EST INTERDITE :
 - POUR TOUTES LES ELEVES DU PRIMAIRE
 - DURANT LES REPAS
 - DURANT L'ETUDE, excepté pour les 5^o et les 6^o en cas de résultats scolaires probants
 - DURANT LES ACTIVITES SAUF POUR LES ACTIVITES LIBRES (SHOPPING, ...)
 - LA NUIT SAUF POUR LES 5èmes ET LES 6èmes

Concernant les ordinateurs et tablettes...

- ✓ DE 8 H 30 à 16 H : VOIR LE REGLEMENT DE L'ECOLE
- ✓ POUR LES ELEVES DE PRIMAIRE – PREMIERE ET DEUXIEME LES ORDINATEURS PORTABLES ET TABLETTES SONT INTERDITS.
- ✓ POUR LES ELEVES DE TROISIEME, LES ORDINATEURS SONT AUTORISES SEULEMENT LORS DE L'ETUDE.
- ✓ POUR LES ELEVES DE QUATRIEME, CINQUIEME ET SIXIEME, LES ORDINATEURS ET TABLETTES SONT AUTORISES ET PEUVENT ETRE UTILISES JUSQU'À 22 H 30



Au plus tard :	N° compte IBAN : BE03 3400 9174 7284	COMMUNICATION
22 août 2025	Cautions clefs	Cautions clef(s) + NOM & Prénom
À l'inscription	Minerval du 09	Minerval 09 + NOM & Prénom
Le 4 de chaque mois	Minerval du mois	Minerval « MOIS » + NOM & Prénom